

lequel tout orateur sans-culottiste croyait devoir proférer les plus terribles menaces ; ou encore, comme l'écrit Balleydier, (1), provoquèrent-ils la colère des patriotes par leurs insultes et leurs railleries inconsidérées ? Toujours est-il, que le 23 août, dans la nuit même fixée pour le départ, huit officiers subalternes (2) les dénoncèrent au prince de Hesse. Ce dernier envoya aussitôt des compagnies du régiment de Vexins, qui arrêtaient les prétendus coupables (3) et quarante-huit cavaliers fidèles disposés à les suivre.

Conduits à la prison de Roanne, puis au château de Pierre-Scize, ils attendirent mais en vain leur élargissement. Il fallait aux clubistes des victimes : c'étaient eux qu'on avait choisis.

Le dimanche 9 septembre, à 3 heures de l'après-midi, une bande d'émeutiers traverse la ville à la hâte, arrive à Pierre-Scize, et gravit le long escalier qui aboutit à la poterne. Quelques grenadiers refusent le passage ; M^{lle} de Bellescize, fille du gouverneur malade, affirme qu'on n'entrera pas sans un ordre supérieur, et fait croiser les baïonnettes. Des cris

(1) BALLEYDIER, I., 86.

(2) (*Archives du Rhône* : Liasse des dénonciateurs et dénoncés). Une pièce signée de Ferdinand Gavot, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie réformé, donne les noms de ces dénonciateurs. En tête on lit celui du lieutenant Petit Guillaume.

(3) Ils étaient neuf ; le colonel de Menou ; le lieutenant-colonel marquis Gabriel de Péchinec-Desperrières, né à Langres en 1759, démissionnaire en juin ; les trois capitaines de Forget, Alexandre-Honoré-Pierre Bryet, chevalier de Fortmanoir, né le 17 juillet 1761, aide de camp de M. de Parnat, maréchal de camp, et de Vinay ; — le lieutenant Achard ; — les trois sous-lieutenants de Mellot, Marc-Antoine Barret de Roux, et Gavot. Les 48 cavaliers, incarcérés à la prison Saint-Joseph, ne durent la vie qu'à l'arrivée d'un bataillon de la garde nationale.